

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable inva-  
riablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peu-  
ples, l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions  
libérales.

Emprons-nous du sol, si nous voulons con-  
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Des Amendements.

(S-ite.)

#### DE LA TOURBE, DE SES CENDRES ET DE LEURS EFFETS SUR LE SOL.

"Heureux le pays qui brûle sa mère."

La tourbe, qui est le produit de la décomposition lente des plantes, dans le sein de la terre ou des eaux stagnantes, se trouve dans les différentes parties du Canada, en plus ou moins grande quantité. Elle renferme les mêmes éléments que les plantes qui lui ont donné naissance. On peut donc l'employer comme engrais et amendement, soit directement, soit en la mélangeant avec de la chaux et du fumier, pour en faire des composts.

Les cendres de tourbe sont aussi regardées comme l'un des grands agents de la végétation.

"Heureux le pays qui brûle sa mère", dit un proverbe qui a pris naissance dans les contrées que les cendres de tourbe ont enrichies. Ces paroles sont tout un traité sur le bon effet de ces cendres, et sont une grande leçon pour les pays où la tourbe se trouve en abondance. Oui, négliger d'employer, en agriculture, cette substance, c'est laisser enfouir un trésor d'où pourraient naître la prospérité et la richesse du pays. Cette riche mine, il est vrai, n'est pas perdue; elle s'accroît, au contraire, pour les générations futures qui la trouveront bien, lorsqu'un plus grand besoin de combustibles l'exigera; mais elle pourrait être avantageusement employée aujourd'hui, sans que nos descendants en fussent privés, car elle se renouvellerait en moins d'un siècle.

Question.—Comment peut-on se procurer des cendres de tourbe?

Réponse.—En quelques pays, on se sert d'une grille de fer pour se procurer des cendres de tourbe. Quand la grille est chargée de tourbes sèches, couvertes d'un lit de tourbes humides, on met du bois au-dessous et on entretient la combustion de manière à la faire durer le plus longtemps possible; parce que l'expérience a démontré que les cendres des tourbes brûlées lentement sont meilleures. Dans d'autres pays, on dispose les tourbes sèches en fourneaux, ayant toujours soin de les couvrir de tourbes humides; on met le bois dans l'intérieur de cette masse, ayant encore soin de faire brûler le tout lentement.

Q.—Dans quelles conditions doivent-elles être employées?

R.—Pour que ces cendres produisent tout leur effet, elles doivent être répandues sèches, sur une terre bien égouttée.

Q.—Ces cendres doivent-elles être enfouies dans le sol ou répandues à la surface?

R.—Elles peuvent être employées de l'une ou l'autre manière; mais la dose doit être double quand on les enterre.

Q.—Quelle quantité de cendre faut-il donner au sol par arpent?

R.—Il faut d'abord observer qu'il faut environ douze tombereaux de tourbe pour donner un tombereau de cendres. Maintenant voici la dose à donner à chaque arpent: Si la terre est argileuse, elle devra recevoir environ vingt-cinq minots; si elle est sablonneuse, vingt minots lui suffisent. De plus cette quantité ne doit être employée que lorsqu'on l'enterre; si la cendre est employée à la surface, douze minots seront suffisants pour chaque arpent.

Nous dirons, dans un autre entretien, que la tourbe elle-même peut être employée comme engrais et amendement, et qu'il est souvent plus avantageux de l'employer telle qu'elle se rencontre que de la réduire en cendres.

#### SABLE, VASE OU LIMON DE MER ET LE VARECH.

Ces divers amendements que la mer offre à ses riverains sont

à la fois calcaires et salins. Leur effet est grand, mais ne se produit pas sur toutes les nuances de terrains. Ces amendements stimulants agissent surtout sur les sols argileux et sablonneux ; ils sont d'aucun effet sur les terrains formés par la mer.

Lorsque l'engrais de mer est sablonneux, il est aussi actif mais il n'est pas aussi profitable que lorsqu'il est vaseux et qu'il contient des substances animales et végétales en décomposition ; dans ce dernier état, c'est une espèce de compost de sable, de chaux, d'herbes marines et de sel ; c'est alors l'un des engrais les plus féconds que l'agriculture connaisse.

*Q.*—Ces amendements sont-ils en usage dans les anciens pays ?

*R.*—Oui, ces amendements sont en usage en Angleterre, en France et dans beaucoup d'autres pays.

*Q.*—Comment doit-on employer ces amendements ?

*R.*—On peut les employer de diverses manières. Quelquefois on les répand sur les prairies ou sur les grains nouvellement levés ; d'autres fois on les enfouit dans la terre par un léger labour ; d'autres fois, enfin, on les mêle au fumier pour en faire des composts.

*Q.*—Quand on emploie la vase de mer en compost, quelle dose doit-on donner à chaque arpent de terre ?

*R.*—Six à sept charretées de vase de mer suffisent par arpent. En mêlant cette quantité au fumier en égales proportions, on forme un excellent engrais qui se fait sentir pendant huit à dix ans.

*Q.*—À quelle culture convient principalement le sable de la mer ?

*R.*—Il convient surtout à la culture du trèfle, du lin, du chanvre, des patates. Sur les prairies il détruit le jonc, augmente la quantité et la qualité des fourrages. Il convient, enfin, beaucoup aux terres argileuses qu'il ameublisse et rend beaucoup plus pénétrables aux eaux. On remarque que le blé, l'orge et l'avoine auxquels on donne cet amendement sont moins sujets à la carie.

*Q.*—En quelle endroit doit-on prendre la vase de mer ?

*R.*—On doit prendre la vase de mer à l'embouchure des ruisseaux ou des rivières, parcequ'alors elle contient plus de débris végétaux et animaux.

*Q.*—Le varech ou le grimon peut-il être employé avec avantage en agriculture ?

*R.*—Le varech produit les plus grands résultats sur les sols argileux ou sablonneux. Nous avons été nous même témoin de ses heureux effets, dans un voyage dans le golfe St. Laurent. Là nous avons vu des champs, engraisés de cette substance, couverts d'abondantes moissons.

Tous les cultivateurs des paroisses qui avoisinent le fleuve St. Laurent sont donc inexcusables de laisser leurs terres sans engrais et sans amendements. Il y en a tant et de si riches à leur disposition. Quand il faut acheter, déboursier de l'argent, on peut quelquefois prétexter son manque de moyens ; mais comment raisonner ainsi quand on a deux à trois chevaux à sa disposition, et qu'il ne tient que de transporter les substances qui peuvent nous enrichir en peu d'années. Quant au temps,

on sait combien presque tous les cultivateurs en perdent pendant l'été et au milieu de l'hiver.

Ayons donc au moins le courage de faire usage de ce que la Providence nous distribue avec tant d'abondance. Ne perdons pas un grain de cendre, recherchons la vase de mer, employons avec soin le varech ou autres plantes marines.

(A continuer.)

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous commencerons la revue des faits intéressants le pays, depuis la dernière *Quinzaine*, en répétant, d'après tous les journaux, que l'ouverture de notre Parlement canadien est fixée au douze de février. A part l'esprit de parti qui fait tant de mal partout dans les pays constitutionnels, il y aurait plus que jamais à bien augurer de la prochaine session de nos Chambres législatives. Il y a, en effet, de grands intérêts que la session prochaine est appelée naturellement à débattre et à régler. Le Siége du Gouvernement, la milice, l'agriculture, le crédit foncier, les chemins de fer, le système monétaire et autres objets d'intérêt général, devraient occuper uniquement nos législateurs. Mais, vu l'expérience, quand nous songeons à tout le temps, l'argent et les paroles qui se perdent, pendant un mois et plus, au commencement de chaque session, pour ce qu'on appelle la discussion de l'Adresse, il y a bien plutôt à regretter vivement que le système constitutionnel admette une telle exigence. Mettre en doute, tous les ans, l'existence de l'Administration publique, déchirer à belles dents les hommes du pouvoir, entretenir régulièrement une fièvre et une excitation nationale qui met le pays semblable à un champ de bataille, fomenter les haines, attirer toutes les ambitions, égarer le peuple, le sortir sans cesse de ses habitudes laborieuses et pacifiques pour s'en faire un marche-pied, à soi-même, et une mas-sue contre les autres, sous le prétexte de l'éclairer et de servir ses intérêts ; voilà, certes, une maladie politique qui fait donter aujourd'hui plus que jamais si le régime constitutionnel n'est pas, dans son essence, même, l'école la plus puissante comme la plus ordinaire de la démoralisation des peuples. Qu'en pensent ce que voudront les légistes, les philosophes, les publicistes qui n'ont étudié le bonheur réel des peuples que d'après des systèmes et des utopies appuyées sur la seule sagesse humaine, il reste vrai que le régime constitutionnel est devenu la grande porte par où entrent tous les maux politiques et sociaux du jour. Il serait donc temps de s'en convaincre tout-à-lait, afin de remédier à ces maux, si, comme on le prétend, le système est bon en lui-même. Car, à quoi servirait ce système bon en lui-même, si ses accès-soires ou ses accidents sont tels qu'il devient par eux une sorte de fléau pour les peuples. Voyez ce qu'il a fait depuis que l'Europe entière et nos deux Amériques en ont ras-solé. Pour avoir, disait-on, la liberté comme en Angleterre, on a commencé, en France, cette révolution de 89 sur laquelle on a dit et on a

écrit depuis quatre-vingt-quatorze ans tant de méprises et de contradictions, parce que la plupart l'ont jugé à un point de vue étroit et faux. Il suffirait aujourd'hui de se dire : " Eh bien ! avons-nous eu cette liberté depuis si longtemps promise, qui a coûté si cher, qui promettait tant et qui, disent de bonnes têtes, a réalisé si peu ? " Non, puisqu'on se divise, qu'on se raine, qu'on se bat et qu'on se tue encore pour elle. Le système n'est donc pas heureux. Qu'il péche par la base ou par les accessoires ; que les hommes ou la chose ne valent rien ; il faudrait y voir, car vraiment il est devenu comme un instrument de mort, un vrai casse-coup social et politique. La France l'a essayé sous toutes les formes, et elle demande encore aujourd'hui et avec droit la liberté et le repos. Elle y a perdu deux dynasties et deux républiques ; elle fait de nouveau l'épreuve d'un replatrage impérial, qui n'est, après tout, qu'un cercle vicieux, puisqu'il tourne évidemment dans les conditions du régime faux et tombé du premier Empire. La Prusse, sœur protestante et constitutionnelle de l'Angleterre, a tenté de confiance l'application de cette panacée, la Prusse aujourd'hui entre en révolution. Le roi, instruit par l'expérience, ne voulant pas être un roi de cartes, malgré qu'il ait accepté le système qui le condamne à ce rôle, pas plus que Napoléon III, malgré tout le faux air d'apparence constitutionnelle dont il a entouré son trône et sa puissance ; eh bien ! le roi de Prusse et Napoléon III ne sont sûrs ni l'un ni l'autre de conserver leur autorité, ni par conséquent de faire le bien qu'ils méditaient. L'un s'en croit empêché par l'application complète et franche du système constitutionnel anglais qu'on veut lui imposer ; l'autre, sachant très bien que les Français ont toujours besoin d'un maître, et qu'ils le souffrent volontiers pourvu que celui-ci sache de son côté leur cacher la bride sous le voile brillant de la gloire, ne cède que pouce à pouce et fort habilement les lambeaux de liberté que l'opinion lui arrache.

L'Italie depuis longtemps rêvait, elle aussi, à la liberté et au bonheur des peuples constitutionnels. Le directoire français et son général en chef, le premier Napoléon, s'étaient faits ses agents. Après l'essai éphémère d'une république transalpine, elle finit bien-tôt par n'être plus qu'une province française destinée à un *roi de Rome*. On sait ce que Dieu a fait de ce roi de Rome. Quant au moderne César Napoléon I, qu'il en eut l'intention ou non, il commença alors une parodie dictatoriale ou impériale, qui a eu depuis plus d'une édition nouvelle, et qui paraît devoir en avoir bien d'autres encore, tant que les utopies sociales et politiques du temps auront cours au détriment des vrais principes. Qu'est-il arrivé depuis pour l'Italie ? Remise de ces vicissitudes révolutionnaires qui l'avaient humiliée et ruinée jusque dans les richesses inimitables de ses beaux arts, voilà que la fièvre constitutionnelle lui revient avec ce caractère révolutionnaire, inséparable, désormais du régime, paraît-il. Si quelqu'un pouvait donner à ce caractère révolutionnaire une direction bénigne, c'était bien l'homme saint

et pacifique qui règne à Rome. Cet homme, Pie IX, l'essaya ; et ce fut, certes, de bonne foi. Qu'en est-il résulté ? On le sait encore, c'est l'histoire du jour. Oui, si la liberté pouvait avoir vraiment son existence et son maintien uniquement dans la formule constitutionnelle, elle aurait dû les recevoir des mains du Pontife-roi, qui réunit toutes les garanties de désintéressement et de droiture qu'on exige tant aujourd'hui dans les hommes du pouvoir constitutionnel et qu'on y trouve si peu. Cependant, ce roi-pontife, Pie IX lui-même, a essayé vainement du régime constitutionnel. A peine a-t-il fait les premiers pas dans cette carrière fatale, qu'on assassine son premier ministre, que ses chambres législatives proclament sa déchéance, et qu'on amène la révolution aux portes mêmes de son palais ; d'où il échappe en fugitif, conduit par la Providence qui veut éviter à l'Europe chrétienne un grand crime et une immense responsabilité. Malgré tant et de si hautes leçons, l'Italie, sous prétexte d'unité nationale, a voulu encore une fois, par la voie immorale des annexions, appliquer le système libéricide du régime constitutionnel à tous les petits états italiens, et même aux provinces du Pontife romain.

Tournez maintenant vos regards vers la Grèce. On avait sorti cette terre antique et illustre des mains de la barbarie turque ; on lui avait donné un trône et des institutions constitutionnelles. Elle vivait ainsi depuis trente ans. Eh bien ! au dire même d'un auteur peu suspect, Elnond Aboati, dans sa *Grèce contemporaine*, il manquait à la Grèce, sous le nouveau régime, un degré de bien-être qu'elle enviait à son premier état, la domination turque. Tout récemment, en vertu de ses franchises populaires, qu'elle n'avait pas eu lieu encore de porter à leurs dernières limites, elle a expulsé son roi, a mis le trône à l'encan, et c'est à qui n'en veut pas. En attendant, la révolution s'est présentée et elle gouverne. C'est l'histoire éternelle du régime quand il est poussé à outrance en dehors des lois naturelles et divines du gouvernement des peuples.

Dans nos deux Amériques, où le régime républicain a hérité de l'esprit et des formes constitutionnelles plus qu'on le croit ordinairement, les effets de ce régime y sont les mêmes qu'en Europe : corruption électorale et administrative, fièvre d'ambition et de cupidité, luttes des partis jusqu'à ce que la nation tombe de la république dans l'anarchie, et de l'anarchie dans la révolution, tout comme dans le régime constitutionnel.

Si donc aujourd'hui il est un coin de terre où l'on puisse dire que ce régime fonctionne sans tant de malheurs, c'est bien ici dans notre heureux Canada. A quoi attribuer cette rare exemption ? Au lien puissant qui nous rattache au pays où le régime est né et y a été maintenu, dès les temps catholiques, par des principes et une force d'institutions et de lois qui ont fait le peuple anglais propre à ce régime, du moins jusqu'à ce jour. Mais bien certainement, quand l'Angleterre subira ses temps d'épreuves ou de châtements, ce sera par son régime constitutionnel dont on aura complètement altéré les saines et primitives traditions, que ces

revers arriveront. A proportion gardée, il en est du régime constitutionnel pour les peuples qui n'y sont point préparés, comme du régime abolitionniste pour les nègres attachés à l'esclavage. Il faut du temps, de la prudence et des principes pour résoudre avec succès de pareilles questions.

Quant à nous, peuple canadien, qui n'avons déjà que trop des vices qu'engendre le régime constitutionnel dans la soif des places et des positions lucratives, dans l'esprit de parti et de corruption électorale, dans la malheureuse opinion pour un trop grand nombre que les choses de la politique intéressent peu ou n'intéressent nullement les lois de la conscience, ramenons plus tôt constamment au régime de ces lois sacrées tout le système constitutionnel : et alors il deviendra possible et acceptable. Tout dépend des hommes qui le font fonctionner. Si ces hommes ne dénaturent point d'abord jusqu'à la notion du pouvoir en ne lui donnant pour origine et pour sanction que le sophisme de la souveraineté du peuple mal définie ; si les lois qu'ils font ne sont pas uniquement l'expression des passions ou des caprices de ce peuple, ou plutôt des meneurs de ce peuple ; si enfin l'esprit public qu'ils créent, n'est pas pour ce peuple un esprit de luites perpétuelles qui nuit autant à la paix générale qu'aux intérêts privés ; il est très-permis de croire que le régime constitutionnel, placé ainsi en des mains consciencieuses, peut faire le bonheur des peuples dont le génie ou l'expérience s'en accomode. Mais vouloir en habiller tout peuple comme d'une chemise de force ou comme d'une sorte de crinoline indispensable aux temps où nous sommes, c'est faire la déplorable histoire de l'Italie et de la Grèce du jour : sans compter celle des autres États, dans les deux mondes, où le régime constitutionnel trop vite ou trop irrégulièrement appliqué, y a fait, certes, plus de mal que de bien, à juger de près les choses. Sachons donc en user mieux, nous Canadiens, qui devrions enfin en connaître assez le fort et le faible pour en éviter les mauvais résultats, et n'avoir à jouir que de ses bienfaits. Pour en venir à cette double et importante fin, il n'y a qu'un moyen sûr, la conscience dans les hommes qui, de près ou de loin, administrent le régime. Au peuple qui élit, à bien connaître avant tout ce moyen. A tous les instructeurs du peuple de lui inculquer constamment ce moyen. Car là seulement est la garantie du salut politique et social. Ça vaut la peine d'y penser.

Nous avons cru ces réflexions utiles au moment où nos Chambres vont s'assembler. Bien des intérêts divergents sont sur le tapis dans le moment ; bien des oppositions se préparent : cependant, si ces intérêts et ces oppositions étaient amenés franchement sur le terrain de la conscience et du devoir public, avant tout, ils seraient bientôt éclairés et jugés dans le sens du bien du peuple, et à la gloire véritable de ses mandataires.

La prochaine *Quinzaine* résumera les événements étrangers et ceux de notre pays que nous sommes obligés de remettre.

## De la saignée.

Il y a quelque temps nous donnions à nos lecteurs la manière de saigner les bêtes à cornes ; aujourd'hui nous allons leur donner celle de saigner les chevaux, les moutons, les porcs et les chiens.

Comme la médecine humaine, l'art vétérinaire fait un fréquent usage des saignées, tantôt pour diminuer la masse du sang, tantôt pour donner à ce fluide une nouvelle direction.

Si c'est une saignée de première espèce que l'on se propose de faire, il est à-peu-près indifférent d'ouvrir la veine de telle ou telle partie du corps : si c'est au contraire une nouvelle direction que l'on veut imprimer au sang, il faut choisir le point le plus éloigné de l'endroit malade ou menacé. Ainsi on saignera à la cuisse pour dégager le cerveau, aux pattes de devant pour dégager les reins, etc. Deux sortes d'instruments sont principalement en usage pour la saignée : ce sont la flamme et la lancette : la première s'emploie pour les grands animaux, la seconde pour les moutons, les porcs et les chiens. On peut néanmoins se servir quelquefois de la lancette pour ouvrir chez le bœuf ou le cheval des veines de petit calibre ou superficielles.

*De la saignée chez le cheval.*—La saignée chez le cheval se pratique le plus ordinairement à la jugulaire ou à la saphène, c'est-à-dire, aux veines qui se trouvent chaque côté du cou ou à celles qui partant du pied, vont de bas en haut et s'aperçoivent surtout au milieu de la surface interne de la cuisse de l'animal ; c'est à cet endroit que doit se faire l'opération.

Comme le sang, dans la jugulaire, circule de haut en bas, c'est-à-dire, de la tête vers la poitrine, avant d'ouvrir cette veine, il faut la comprimer à la base de l'encolure pour la faire gonfler et la rendre plus saillante. Pour opérer cette compression, en supposant que l'on veuille ouvrir la jugulaire gauche, une personne appuie l'un des doigts de la main droite sur la veine ; le saigneur saisit de la main gauche la flamme ouverte et suit la jugulaire jusqu'à sa sortie du poitrail en remontant. Ensuite, il approche la lame de la flamme, ayant soin que sa pointe ne touche pas la peau, il prend de la main droite un bâton et il frappe un coup sec sur le dos de la lame. Il agit ensuite comme nous l'avons dit en parlant de la saignée des bêtes à cornes.

La saignée de la saphène se fait avec la flamme ou avec la lancette. La première est préférable lorsqu'on saigne un peu haut ; mais dans le cas contraire, il vaut mieux faire usage de la lancette, parcequ'alors la veine repose sur la face interne de l'os de la jambe.

Pour opérer cette saignée, il faut lever le pied de derrière de l'animal, du côté opposé à celui où l'on doit opérer, en s'y prenant comme on le fait pour ferrer un cheval.

*De la saignée des moutons.*—On peut saigner le mouton sur différentes parties du corps ; au front, au-dessus et au dessous des yeux, à l'oreille, à la jugulaire, à la queue, etc. Mais la saignée à la veine, qui se trouve entre la gueule et l'œil, est celle qui est la plus conseillée, comme étant à la fois la plus

facile et celle qui expose à moins d'inconvénients. Cette saignée se fait sur le bas de la joue du mouton. Il y a vers la quatrième dent machelière, sur la face externe de l'os, un tubercule assez saillant pour être très-sensible au doigt, lorsqu'on touche la peau de la joue. C'est sous ce tubercule que se trouve la veine qu'il faut atteindre. Pour faire cette saignée, l'opérateur commence par mettre entre ses dents une lancette ouverte; ensuite il place le mouton entre ses jambes et le serre pour le fixer. Il passe la main gauche sous la tête de l'animal et il empoigne la mâchoire d'en bas de manière que ses doigts se trouvent sur le côté droit de cette mâchoire, près de son extrémité postérieure, pour comprimer la veine angulaire qui passe en cet endroit, et pour la faire gonfler. Il touche de l'autre main la joue droite du mouton, à l'endroit qui est à-peu-près à égale distance de l'œil et de la gueule. Il y trouve le tubercule qui doit le guider. Alors il prend, de la main droite, la lancette qu'il tient à la bouche et il fait l'ouverture de la saignée de bas en haut à un demi travers de doigt, au-dessous de l'éminence qui lui sert de guide.

*De la saignée du porc.*—La grande quantité de graisse qui recouvre les jugulaires chez le cochon, et l'épaisseur de la peau de cet animal, rendent la saignée de ces veines très-difficile. Aussi se contente-t-on, généralement, d'ouvrir, avec une lancette, une ou plusieurs des veines superficielles et assez développées qui se trouvent à la face interne des oreilles. Quelquefois même on se borne à couper l'oreille en travers. On peut aussi couper l'extrémité de la queue.

*De la saignée du chien.*—On peut saigner le chien sur les mêmes veines que les animaux d'espèce différente. On le saigne ordinairement aux pattes de derrière, un peu au-dessus du jarret. On emploie la lancette.

## CORRESPONDANCE .

### De la mendicité et des moyens de la faire disparaître.

N'ayez point d'indigents ni de mendiants parmi vous.  
Moïse.

Monsieur le Rédacteur,

Le prêtre, le législateur, le juge, le cultivateur, le négociant, le mécanicien; chaque état, chaque profession, chaque homme, dans une société bien réglée, en travaillant pour son propre bien, travaille pour le bien de tous; et en travaillant pour le bien de tous, travaille pour lui-même; comme la tête, les mains, les pieds, chacun des sens de l'homme, sans remplir les mêmes fonctions, concourent, néanmoins, avec un parfait accord, au bien-être de l'homme tout entier. La souffrance d'une seule partie de nous-mêmes affecte toutes les autres, et chacune s'empresse de lui venir en aide. Image parfaite de la société chrétienne, dont tous les membres sont réunis par les liens providentiels de la charité qui embrasse tous les hommes, tous les âges et toutes les souffrances.

"Aimez-vous les uns les autres," dit l'apôtre, et toute organisation sociale qui n'a point pour base cette loi fondamentale

des sociétés, n'est point une organisation chrétienne.

Me serait-il permis, M. le Rédacteur, d'examiner à la lumière de ce principe, l'état actuel de notre société, mais surtout la partie la plus souffrante, tant au physique qu'au moral; *les mendiants.*

J'admets d'avance que les sentiments de charité sont très développés chez le peuple canadien; que peu de mendiants se présentent en vain au seuil de nos portes. Mais par là même qu'il y a des *mendiants*, et même en grand nombre, dans certaines localités, il y a une lacune, moins dans nos dispositions à la bienveillance, que dans notre volonté à mettre en pratique cette loi du législateur du peuple de Dieu, "N'ayez point d'indigents ni de mendiants parmi vous." La vraie charité est l'amour du prochain en vue de Dieu, qui engage l'homme charitable à faire le bien avec intelligence, ordre et mesure. Or, la charité qui travaille à tarir la source de la misère est-elle moins évangélique que celle qui nourrit les indigents? Est-elle moins intelligente, moins sage et moins utile?

La mendicité est un fleau, non pour celui qui donne, mais pour celui qui reçoit. Loin de moi, néanmoins, la pensée de vouloir inspirer la dureté de cœur, de faire fermer la porte à celui qui y frappe, de détourner les secours de la bienveillance de l'humble toit du pauvre, ou de priver des richesses de l'intelligence le fils ou la fille du mendiant. Malheur à tout homme qui ne pourra entendre cette consolante parole: "J'ai eu faim et vous m'avez rassasié; j'ai été nu et vous m'avez vêtu." Ce que je veux, ce que je désire avec une ardeur extrême, c'est le bonheur et la sagesse pour les pauvres et les malheureux; c'est la vertu et la science pour des chrétiens qui croupissent dans le vice et l'ignorance. C'est la charité exercée avec intelligence, ordre et mesure; qui, non-seulement, nourrit le mendiant, mais tarit la source de la mendicité, en lui ôtant sa raison d'être. C'est une société qui prene le mendiant, lui offre un travail utile et une récompense pour l'encourager; qui le surveille, le dirige et punit sa paresse ou son indocilité, mais avec douceur et humanité; qui, à l'aide de la religion et de l'exemple, lui refasse, pour ainsi dire, un cœur et des sentiments nouveaux, et ouvre devant lui et ses enfants la carrière honorable de la vie de citoyen, de la vie travaillante et intelligente.

La mendicité est un mal pour celui qui reçoit, car l'état de mendiant est une école de mensonge, de paresse et d'immoralité; il dégrade le corps et l'esprit; il efface tous les sentiments honorables, toute dignité, toute noblesse de caractère dans l'homme; il éteint le sentiment religieux. C'est une révolte en permanence contre l'ordre formel de Dieu, "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front." Mais tout péché porte sa peine; et la société qui souffre volontiers et alimente ce mal, attire sur elle et alimente en même temps le fleau de la vengeance divine, car elle nourrit dans son sein une pépinière de vagabonds et de mauvais citoyens, qui porteront avec eux, dans tous les coins du pays, comme ils le font aujourd'hui, l'ivrognerie, le vol et les scandales. C'est effrayant, mais c'est naturel. Les enfants des mendiants, pendant les longues absences de leurs parents ne sont que trop souvent abandonnés aux désordres de leur nature, en même temps qu'au mépris universel; cet atmosphère dégradant dans lequel ils aspirent les premiers sentiments de la vie, éteint, dans leur jeune âme, toute gaieté franche, toute dignité naturelle, toute aspiration élevée, tout sentiment religieux, et les façonne de bonne heure au moule des vagabonds. Or, l'Esprit-Saint ne dit-il pas que "l'homme suivra, dans sa vieillesse, la voie par où il aura marché pendant sa jeunesse?" Aussi en grandissant, le père ou la mère, la paresse et le vice ouvrent à l'envie, devant eux, la carrière qui doit les conduire que trop souvent, jusqu'à la tombe, sous les haillons de la misère, le mépris de la société et le dégoût d'eux-mêmes. Voilà, amis

lecteurs, vos frères et les miens. Or, la société dont nous faisons partie est-elle justifiable de ne pas travailler à tarir la source de ce mal, que l'expérience nous montre se perpétuant dans son sein, de génération en génération ?

Mais si le mendiant paresseux est un fléau, que dire du pauvre laborieux ; de celui que le malheur, l'infirmité ou la maladie surprend ; du vieillard, de la veuve et de l'orphelin ? Ce qu'en disait le Divin Maître : " Vous aurez toujours des pauvres parmi vous." C'est un des grands bienfaits de la société chrétienne, puisqu'il fait naître de grandes vertus ; puisqu'il est la source de tant de dévouement, d'abnégations, de sacrifices ; puisqu'il a produit ces admirables corporations religieuses, qui font la gloire et l'admiration de l'univers. Le fardeau de la pauvreté, comme les dons de la fortune ; ceux de la nature, ceux de l'intelligence, ont été distribués, comme les ombres et la lumière, dans le grand tableau de l'humanité, et concourent également aux yeux de la raison éclairée, au flambeau de la foi, à faire ressortir le génie et la sagesse du peintre divin. C'est la pauvreté des uns qui nécessite le superflu des autres et en explique la raison ; c'est une soupape de sûreté pour le riche, car il n'y a rien d'inutile sous le soleil ; aussi elle met en évidence la sagesse suprême de la loi de la charité, qui fait maître la plus belle et la plus consolante de toutes les vertus ; celle qui efface la multitude des péchés et obtient miséricorde ; celle qui donne à l'homme la plus belle prérogative de la divinité, en le rendant le libre dispensateur des biens de la vie et du bonheur des hommes. Sans les souffrances d'une partie du genre humain, quelle raison aurait eu l'homme pour développer en lui ce dernier trait de ressemblance avec son créateur ?

En rangeant la misère en deux grandes catégories : les pauvres laborieux et ceux hors d'état de travailler, et les pauvres qui se refusent au travail, il faudra aussi rechercher les moyens qui paraîtraient les plus propres à diriger, avec plus d'action, d'harmonie et d'efficacité, les efforts de la charité, de manière à faire disparaître la mendicité des paresseux, ce que je me propose, dans un prochain article, et à soulager les autres souffrances inhérentes à l'humanité.

L'ARBRE DE LA VALLÉE.

### Publication.

Nous recevons à l'instant une charmante petite brochure intitulée : *Eloge de Messire C. F. Painchaud, fondateur du Collège de Ste. Anne.*

Cette brochure sort des presses de M. Firmin H. Proulx, de Ste. Anne. Elle est ornée du portrait de M. Painchaud, photographié aussi à Ste. Anne, par M. Jean Amiot.

L'auteur de ce livret, comme il le dit lui-même, n'a pas voulu donner au public une biographie complète du vénérable prêtre qui a sacrifié ses biens, son repos, sa santé et sa vie au bien de ses concitoyens ; il a voulu seulement conserver des documents épars, réunir sous un même titre deux discours prononcés, à deux époques différentes, aux examens publics du collège, des extraits de journaux, un fragment d'un magnifique sermon, etc., et en contribuant ainsi à raviver le souvenir d'une des gloires de notre pays, il a bien mérité de ses compatriotes.

Ce livre, nous sommes sûr, intéressera au plus haut point et sera reçu avec reconnaissance par les paroissiens de Ste. Anne, par les élèves du collège de cette paroisse et par tous les amis de feu Messire Painchaud.

Un quart de siècle s'est déjà écoulé depuis l'instant douloureux où la mort arrachait à notre affection ce prêtre plein d'ardeur et de zèle, ce citoyen éclairé et dévoué au bien de ses semblables, cet homme au cœur noble et généreux ; aussi déjà les rangs de ceux qui ont eu l'avantage de le connaître s'éclaircissent rapidement, encore quelques années et ses contemporains auront fait place à une génération nouvelle, et, au lieu d'amis, il ne restera plus que des admirateurs de son œuvre impérissable.

### RECETTES DIVERSES.

Moyen de fournir des vers aux poules.

Faites un trou en terre ; mettez au fond de la paille de seigle, une bonne couche, une couche plus épaisse de crottin de cheval, (le crottin doit être frais) ; arrosez le tout de sang de bœuf ou de mouton ; jetez, de plus, dans ce trou tout ce que vous pourrez rassembler de débris et d'eaux sales. Au bout de quelques jours vous couvrirez le trou de broussailles fixées avec de grosses pierres, afin que les volailles n'aillent pas y gratter. La putréfaction engendre vite des milliards de vers ; chaque matin un homme prend avec une pelle de ce terreau grouillant et le distribue dans la basse-cour, afin que chaque volaille en ait, sans cependant en trop prendre. Les poules sont très-friandes de ces vers ; pris en quantité raisonnable, ils favorisent la ponte, économisent les grains et tiennent la volaille en bon état ; mais donnés avec abondance, ils deviendraient nuisibles.

F. E. J.

Remède contre la gourme.

On nous informe que beaucoup de jeunes chevaux sont, à cette époque de l'année, atteints de la gourme et qu'elle est très-sévère. Pour arrêter les progrès du mal, nous nous hâtons de donner une recette appuyée sur l'expérience.

La gourme est une maladie inflammatoire de la muqueuse des naseaux et de l'arrière bouche, avec engorgement des glandes de la ganache (machoire inférieure) qui attaque presque tous les jeunes chevaux, surtout quand on les fait passer trop brusquement des pâturages aux fourrages secs. Voici à quels signes on reconnaît cette maladie : perte d'appétit, fièvre ordinairement légère ; les naseaux jettent en abondance une humeur blanche et muqueuse. Quelquefois il se forme sous la machoire inférieure une tumeur volumineuse qui perce plus ou moins promptement et fournit une grande quantité de pus.

Dans l'un comme dans l'autre cas voici ce qu'il convient de faire : Lorsque la maladie est légère, il faut lui laisser suivre son cours, sans l'entraver avec cette foule de médicaments que les vétérinaires peu instruits sont dans l'usage d'administrer en pareils cas. Il ne faut à l'animal que du ménagement, de la propreté, un faible exercice, des soins nécessaires pour prévenir les refroidissements, une nourriture peu abondante. Il faut donc maintenir le cheval dans une température douce et égale, ne lui donner que des aliments de facile digestion, tels que l'eau de son et de la bonne paille.

Quand il se forme un abcès sous la machoire, il faut se servir de cataplasmes émollients pour en hâter la rupture.

Mais ce traitement serait insuffisant contre la gourme qui se reconnaît aux symptômes suivants : La peau est brillante, la tête très lourde, l'animal abattu, la respiration difficile, la bouche se remplit d'une bave visqueuse. Dans ce cas, il faut ajouter aux traitements décrits plus haut, la saignée, même faire un séton au poutail, exposer le nez et la tête de l'animal à la vapeur d'eau bouillante et lui faire boire de l'eau chaude blanchie avec du son ou de la farine. Après ce traitement, il faut veiller avec soin que ce cheval ne reçoive aucun courant d'air et soit à l'abri du moindre froid.

## LITTÉRATURE.

## LE CAS AU DIABLE.

## LÉGENDE.

## VII

(Suite.)

Alors Jean Renousse poussa la jeune fille vers M. St.-Aubin en s'écriant : " Chère enfant, embrasse ton père." En entendant ces paroles, celui-ci sentit comme un océan de joie et de bonheur, depuis longtemps inconnu, l'inonder tout entier ; et chancelant comme un homme ivre, il alla s'affaisser dans un fauteuil qu'on lui présenta. Mais rarement les secousses de la joie inespérée, qu'on éprouve soudainement, produisent de fâcheux résultats ; aussi, grâce aux soins qu'on lui prodigua, fut-il bientôt remis.

En ouvrant les yeux, il vit tout autour de lui les figures de ces bons sauvages inondées de larmes, et il sentit sur ses joues les baisers brûlants de son enfant. Enfin aux pleurs succédèrent la joie et le bonheur. Toute la petite tribu qui avait adoptée Hermine comme une des leurs, qui lui avait montré toute espèce de bontés et de prévenances, fut invitée à une grande fête. Après le repas, M. St.-Aubin distribua à chacun des hommes et des femmes de riches présents ; de sorte que, outre la satisfaction d'avoir fait une bonne action, ils partirent enchantés de la munificence de leur hôte. Jean Renousse et sa femme ne purent se décider à abandonner leur enfant. Désormais, d'ailleurs, leur place était marquée pour toujours à côté de M. St.-Aubin et d'Hermine.

## VIII

Mais il est temps que nous revenions à Madame St.-Aubin. Comme nous l'avons dit déjà, elle fut recueillie en touchant le rivage par un pauvre pêcheur qui la transporta, plus morte que vive, dans sa cabane. Les soins intelligents et prolongés qu'ils lui donnèrent, la rappelèrent à la vie. Mais sa raison avait été ébranlée par les terribles événements que nous avons rapportés. Elle fut longtemps avant que de pouvoir se remettre des commotions qu'elle avait éprouvées. Souvent dans la journée et même la nuit elle échappait aux mains des braves gens qui l'avaient recueillie, s'élançait vers la plage, puis alors dans le silence et les ténèbres son entendait une voix demander avec espoir à la vague de lui rendre son enfant. Quelquefois elle l'implorait d'un ton suppliant ; ses paroles étaient entrecoupées par moments, par des sanglots à fendre l'âme ; d'autres fois par des chants si tristes, si plaintifs, qu'on ne pouvait les entendre sans verser des larmes.

Ce spectre que nous avons vu dans le premier chapitre de ce récit, le lecteur le voit ; c'était Madame St.-Aubin.

Plusieurs semaines se passèrent ainsi et jamais dans le foyer où elle était venue s'asseoir on ne songea à se demander si elle était

une nouvelle charge pour la famille ; bien au contraire, le meilleur morceau, et il était rare qu'il en entra dans cette pauvre cabane, lui était toujours destiné ; gaîment on partageait la tranche de pain, laissant à la *pauvre dame*, comme on appelait Madame St.-Aubin, la meilleure part, et s'il n'y en avait que pour elle, le souper des pauvres gens était alors remis au lendemain.

Les choses en étaient à cet état, lorsqu'un lundi soir deux voitures, pesamment chargées, s'arrêtèrent devant la cabane. En regardant par la fenêtre on reconnut deux des plus respectables habitants de l'endroit. Ils frappèrent à la porte et entrèrent.

Il était facile de voir que la mission *diplomatique* dont ils étaient chargés n'était pas aisée à remplir. Il ne s'agissait de rien moins que de faire accepter au pauvre pêcheur les présents qu'ils lui apportaient, sans blesser sa susceptibilité et son amour propre. Enfin après s'être gratté la tête plusieurs fois, après bien des tours et des détours l'un d'eux trouva moyen de briser la glace ; le sermon que le curé avait fait la veille fournissait l'occasion d'entrer dans le sujet. Le bon prêtre leur avait longuement parlé de charité et les avaient engagés, répétèrent-ils au pêcheur, de la pratiquer comme celui-ci l'avait fait, à l'occasion de la pauvre femme étrangère, il les avait assurés que s'ils mettaient de côté *la part du bon Dieu*, ils verraient les bénédictions du ciel se répandre dans leurs maisons et sur leurs champs. Qu' alors ils avaient ensemble fait une *tournée* et que c'était avec empressement que chacun avait fourni. Tout le monde avait voulu s'associer à la bonne œuvre. Qu'ils apportaient une ample provision de comestibles de toute sorte et des vêtements. Que de plus une pauvre veuve viendrait prendre soin de la malheureuse folle pour ne pas déranger la femme du pêcheur de son travail, car le filage et l'ouvrage ne lui manquait pas ; et qu'enfin on ferait table commune.

Sans vouloir entendre un seul mot de remerciement, les deux habitants sortirent précipitamment et se mirent à décharger les voitures. Certes ils n'avaient pas trompé le pêcheur ; il y avait là, dans ces deux voitures, des provisions de toutes sortes pour plus d'une année.

Belle et sainte coutume que celle des *tournées*, où nous voyons des hommes, honnêtes et laborieux, laisser leurs occupations pour parcourir les maisons et rapporter, le soir, le fruit de leurs quêtes et entendre les bénédictions d'une famille mourante de faim, à laquelle on a apporté l'abondance et le bonheur.

Madame St.-Aubin passa deux années dans cette demeure où elle avait attiré avec les bénédictions du ciel une honnête aisance, car la charité des habitants de l'endroit ne s'était pas ralentie un seul instant. Souvent elle fut visitée par le vénérable pasteur et quelques autres personnes notables de l'endroit. Un médecin plus instruit dans l'art de guérir que dans la science des grands mots, lui prodigua des soins assidus et au bout de ce temps il eut la satisfaction de voir ses peines couronnées de succès.

Une douce et triste résignation succéda, sur la figure de Madame St.-Aubin, à son air d'égarement. Ses cheveux avaient considérablement blanchis, et tous ses traits portaient l'empreinte du deuil et de la souffrance.

Pour lui assurer plus de distractions, le pasteur, avec quelques âmes charitables lui louèrent une couple de chambres auprès de l'église. La veuve qui avait été choisie pour la soigner l'accompagna. Là, elle passa environ six années, sinon heureuse, du moins ses douleurs étaient adoucies par la prière, ce baume

dirin qui cicatrise les plaies du cœur le plus ulcéré. Elle pouvait aussi se livrer aux ouvrages qui lui apportaient quelques distractions. Et si parfois elle sortait de sa demeure, après les instances du curé et du médecin, elle était certaine de rencontrer toujours des regards et des paroles affectueux, bienveillants et sympathiques de la part de tous ceux qu'elle voyait.

Ainsi s'écoulait sa vie, lorsqu'un matin on vint prévenir le vénérable curé que quatre personnes l'attendaient dans le salon. Ces quatre personnes c'étaient : M. St.-Aubin et son enfant, Jean Renousse et sa femme.

En effet, depuis que M. St.-Aubin avait retrouvé Hermine, il ne lui restait plus qu'un seul désir, une seule pensée. A présent qu'il avait des détails précis sur l'endroit du naufrage, détails qu'il avait eus par la femme de Jean Renousse, son ardent désir était de visiter la tombe de son épouse, car, peut-être par quelques papiers trouvés sur elle, aurait-on pu distinguer sa tombe de celle des autres naufragés. Les renseignements fournis par la femme de Jean Renousse étaient si précis qu'il n'y avait pas de doute qu'elle avait dû être enterrée au pied du cap où dans le cimetière du village, et nul n'était plus à portée de leur donner les informations nécessaires que le curé de la place ; aussi, étaient-ils venus s'adresser à lui directement. M. St.-Aubin commença par donner son nom au vénérable prêtre, lui exposa le but de sa visite et lui raconta son histoire.

A mesure qu'il parlait, l'attention du curé se trouvait de plus en plus éveillée. Entraîné par la chaleur du récit, ce ne fut que quand il eut fini de parler que M. St.-Aubin s'aperçut de l'émotion extraordinaire de celui qui l'écoutait et qu'il vit des larmes couler de ses yeux.

— M. St.-Aubin, répétait le bon prêtre, comme se parlant à lui-même : Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! serait-il possible ?

Puis dominant son émotion :

— Une femme, dit-il, d'une condition qui n'est pas ordinaire, est aujourd'hui la seule survivante du naufrage du "Boomerang" ? Et cette femme est une dame acadienne.

— Une dame acadienne ! répéta M. St.-Aubin en se levant d'un mouvement tout autonome ; puis pâle comme un mort !

— Son nom, monsieur, son nom, dit-il en tremblant.

Alors le curé redevenu maître de lui, et calculant l'effet terrible que ses paroles pouvaient avoir sur les acteurs de cette scène ; voyant toutes les angoisses peintes sur la figure de son interlocuteur, et craignant que la secousse ne fut trop forte : car par son histoire et celle de son enfant il avait reconnu le mari et l'enfant de Madame St.-Aubin.

— Son nom, répéta-t-il, en se fermant les yeux, comme s'il eût craint l'effet qu'il allait produire en le donnant. Lorsqu'il les ouvrit, les quatre étrangers étaient à ses genoux et l'imploraient en pleurant et demandant son nom, son nom !

— Son nom, reprit le prêtre, vous l'avez nommé en vous nommant ; c'est celui que vous portez, et cette femme, M. St.-Aubin, c'est..... c'est la mère de votre enfant, c'est votre épouse !....

Un cri s'échappa de toutes les poitrines !

— Où est-elle ? Où est-elle ?

Ce fut avec peine qu'il réussit à les calmer et à leur faire comprendre qu'il fallait apporter de grands ménagements en annonçant à Madame St.-Aubin le bonheur inespéré qui l'attendait. Le bon curé se chargea de cette mission et il fut convenu qu'on entrerait dans la maison qu'à un signal convenu et que le bonheur ne viendrait que par gradations, qu'elle verrait d'abord

Jean Renousse et son épouse, puis à un autre signal, ses frères et son enfant.

La matinée était magnifique, l'air était frais et embaumé, les portes et les fenêtres de la maison de Madame St.-Aubin étaient ouvertes et les torrents de lumière joints aux chants des oiseaux qui jouaient dans les buissons voisins, inondaient cette demeure, lorsqu'il s'y présenta.

En apercevant le pasteur, Madame St.-Aubin l'accueillit par un sourire tout amical et lui présenta un siège. On eut dit facilement à l'éclat des yeux du prêtre, à son agitation, à sa figure ordinairement calme et sereine et où maintenant une joie et un bonheur indicibles rayonnaient presque sur chacun de ses traits, on eut dit qu'il y avait chez lui quelque chose d'extraordinaire qui s'y passait.

Après s'être informé de la santé de la dame, il continua avec une insouciance affectée :

— Madame, à ma messe de ce matin, j'ai rendu grâce à Dieu de tout cœur, en voyant deux personnes dans l'église qui assistaient au saint sacrifice et priaient avec recueillement et ferveur : c'étaient cette pauvre veuve Denis et son fils. Celui-ci était parti depuis bien des années pour des voyages périlleux. Jamais elle n'en avait entendu parler et elle le croyait mort depuis longtemps, lorsqu'hier il est arrivé, lui apportant une jolie somme d'argent, qui leur permettra de vivre dans l'aisance. Tous deux ce matin ils venaient remercier Dieu.

— Heureuse mère, dit Madame St.-Aubin, et un profond soupir souleva sa poitrine.

— Eh ! madame, reprit-il, j'ai depuis pensé à vous à vos malheurs et je me suis dit que Dieu pourrait bien à vous aussi rendre ce que vous croyez avoir perdu.

— Oh ! monsieur, monsieur, dit-elle, et ses yeux s'inondèrent de larmes. Je n'espère plus de bonheur sur la terre, que celui qu'après Dieu, vous et la charité m'avez fait. Revoir ceux que j'ai perdus, oh ! non, c'est impossible.—Et ses larmes redoublèrent.—Il y a longtemps déjà qu'ils dorment dans le tombeau.

— Mais, reprit le curé, il dormait bien, lui aussi, dans le tombeau, Lazare, lorsque Dieu le rendit à ses sœurs. Il avait tout perdu, lui aussi, le saint homme Job, lorsque Dieu lui rendit avec usure ce qu'il croyait perdu pour toujours.

— Oh ! par grâce, monsieur, dit la pauvre femme en sanglotant ; par grâce, ne me faites pas espérer, le réveil serait trop terrible. Ou, reprit-elle avec exaltation, avez-vous quelques nouvelles de mon mari ? S'il en est ainsi, ajouta-t-elle joignant les mains, par pitié et au nom de ce que vous avez de plus cher, dites-le moi sans me faire attendre plus longtemps.

— Madame, il serait mal à vous de douter de la toute puissance et de la bonté de Dieu. La vie pour vous a été comme un de ces jours où le soleil se lève radieux et brillant pendant quelques instants, puis de sombres nuages viennent en cacher l'éclat pendant quelque temps ; après les avoir dissipés, vous voyez l'astre du jour reparaitre plus brillant qu'auparavant. Peut-être, madame, votre vie en est-elle à cette dernière phase et les ombres épaisses qui l'ont obscurcie vont-ils se dissiper comme le soleil dissipe les nuages.

C. DeGUISZ.

(La fin au prochain numéro.)

**FIRMIN H. PROULX,**  
Propriétaire-Gérant.

**FAITS DIVERS.**

**Milice Volontaire.**

**Ordres généraux de Milice.**

Québec, 9 janvier 1862.

**Force active—Classe B.**

La formation des corps suivants est par le présent autorisée, savoir :

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à Rimouski.—Pour être Capitaine, Augustin Michaud, écuyer; pour être Lieutenant, J. T. Conillard, gentilhomme; pour être Enseigne, Louis J. d'Auteuil, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice à Trois-Pistoles.—Pour être Capitaine, David Bertrand, écuyer; pour être Lieutenant, Magloire Deschênes, gentilhomme; pour être Enseigne, Jules Dumais, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à L'Islet.—Pour être Capitaine, Symphorien Gamache, écuyer; pour être Lieutenant, Michel Métivier, gentilhomme; pour être Enseigne, Joseph Chalifour, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire au Cap St. Ignace.—Pour être Capitaine, L. A. Beaubien, écuyer; pour être Lieutenant, L. J. E. Desjardins, gentilhomme; pour être Enseigne, Solime Gamache, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à la Pointe-Lévi.—Pour être Capitaine, James Patton, écuyer; pour être Lieutenant, Blaise Le Tellier, gentilhomme; pour être Enseigne, Chs. Cauchy, gentilhomme.

16 janvier 1863.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à St. Joseph de Lévi.—Pour être Capitaine, William Haughton, écuyer; pour être Lieutenant, James Walsh, junior, gentilhomme; pour être Enseigne, Marcel Bourget, gentilhomme.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à Berthier, en haut.—Pour être Capitaine, T. D. Chalut, écuyer; E. O. Cuthbert, gentilhomme; pour être Enseigne, Henri Tranchemontagne, gentilhomme.

23 janvier 1863.

Une Compagnie d'Infanterie de Milice Volontaire à Kamouraska.—Pour être Capitaine, Vincelas Taché, écuyer; pour être Lieutenant, J. T. Béchard, gentilhomme; pour être Enseigne, J. C. Lindsay, gentilhomme.

**LE CRÉDIT FONCIER.**

Séance du 13 Janvier, 1863.

Présents:—MM. Morison, de Boucherville, P. Lamothe, C. Després et H. Mercier. M. le président ayant pris son siège, le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Il est alors proposé par Pierre Lamothe, 1<sup>er</sup>, secondé par E. R. L. C. Després, éc.

Attendu qu'il a été décidé par la convention des délégués, tenue à St. Hyacinthe les 15 et 16 avril dernier;

Que tout actionnaire devra être souscripteur.

Attendu qu'il a été décidé par la convention des délégués, tenue à St. Hyacinthe le 17 décembre dernier, "Que la banque ne saurait négocier son papier, ou les Bons qu'elle émettrait pour se procurer les capitaux nécessaires à des conditions avantageuses, sans que le gouvernement lui donne son aide ou lui accorde sa garantie. Que cette assemblée espère et que tous les cultivateurs du Bas-Canada s'attendent à ce que le gouvernement accordera cette garantie;"

Attendu qu'il est de toute importance d'obtenir la garantie provinciale, et qu'il est nécessaire pour obtenir le concours de toutes les classes de la population tant du Haut que du Bas-Canada, d'inspirer la plus grande confiance dans l'administration du *Crédit Foncier*, en intéressant personnellement et pécuniairement tous les actionnaires dans son bon fonctionnement.

Il est en conséquence résolu :

1o. Que le Capital Social du *Crédit Foncier* devrait être de un million de dollars divisé en dix mille actions de cent dollars chacune, dont un dixième de souscrit et payé suffirait pour commencer les opérations.

2o. Qu'une requête à la Législature basée sur la résolution ci-dessus et embrassant les bases et les principes adoptés par la convention le 17 décembre dernier soit préparée, et envoyée dans chaque paroisse pour être signée.

3o. Qu'il est important que la Législature s'occupe de la réforme du régime hypothécaire; de manière à faire disparaître toutes les hypothèques occultes, et à pourvoir à ce que toute hypothèque soit enregistrée contre la propriété; et que cette propriété soit désignée par numéro, afin de faciliter les recherches aux bureaux d'enregistrement.

4o. Que le Comité Central remercie les municipalités qui lui ont envoyé des souscriptions pour l'aider dans ses dépenses pour frais d'impression, circulaires, poste, etc., dans l'intérêt de la cause du *Crédit foncier*. Et que M. Honoré Mercier secrétaire-archiviste soit, ainsi que M. L. Boivin, trésorier, autorisé à recevoir les souscriptions.

5o. Que les différents journaux amis de la mesure soient priés de reproduire les présentes délibérations et la Requête.

La Requête suivante, après discussion est unanimement adoptée.

*Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative du Canada.*

*La Requête des soussignés,*

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:—

Que les circonstances dans lesquelles se trouve le Bas-Canada demandent impérieusement la création d'une Banque de *Crédit Foncier*, qui soit assise sur des bases solides et en rapport avec les besoins et les ressources de la classe agricole;

Que la Banque de *Crédit Foncier* devrait être créée au Capital Social de un million de dollars, divisé en dix mille actions de

cent dollars chacune; dont un dixième de souscrit et payé suffirait pour commencer les opérations.

Que la garantie provinciale est nécessaire pour faciliter la négociation des Bons du *Crédit Foncier* à un taux d'intérêt raisonnable et à des conditions avantageuses;

Que l'annuité à payer par l'emprunteur accordée au *Crédit Foncier* pour un montant qui ne dépassera pas vingt millions de dollars; qui ne devra lui être fourni qu'au fur et mesure de ses besoins, et sur dépôt des obligations hypothécaires des emprunteurs pour un même montant;

Que la garantie provinciale ne devrait entraîner aucun contrôle de la part du gouvernement sur les opérations du *Crédit Foncier*, mais seulement un droit de surveillance pour s'assurer qu'il n'agit que dans les limites de la loi et de ses attributions;

Que l'annuité à payer par l'emprunteur doit comprendre l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration;

Que l'intérêt devrait être réglé sur le taux d'intérêt auquel le *Crédit Foncier* aura négocié son papier;

Que les frais d'administration doivent être fixés à un par cent;

Que le taux de l'amortissement doit être facultatif de la part de l'emprunteur, et réglé dans son obligation d'emprunt; pourvu que sa dette ne puisse s'amortir plus tôt que dans vingt ans, ni plus tard que dans cinquante ans; avec faculté néanmoins de se libérer à volonté après trois mois d'avis;

Que le *Crédit Foncier* doit être revêtu d'amples pouvoirs de se faire payer;

Qu'en attendant la réforme du régime hypothécaire, le *Crédit Foncier* doit avoir le moyen de s'assurer des hypothèques occultes qui peuvent exister sur les propriétés qu'on désire lui hypothéquer, et le droit de les faire purger promptement, simplement et économiquement;

Et vos Requérents ne cesseront de prier.

D. G. MORISON, *Président.*

H. MERCIER, *Secrétaire.*

(Extrait du *Courrier du Canada.*)

Monsieur le rédacteur,

Je ne me propose pas d'écrire l'histoire du passé des sociétés d'agriculture ni d'exposer aux regards du public ces petites spéculations qui y trouvent leur aliment, car elles ne sont que le moindre des maux. Le mal véritable, le mal essentiel, c'est que les progrès de l'agriculture sont à peu près nuls, malgré l'encouragement que le Gouvernement ne cesse d'y donner depuis nombre d'années. C'est que, sans une nouvelle organisation, non pas dans le personnel de l'administration, mais dans les moyens à adopter pour parvenir au but que se propose la loi, l'avenir est aussi vide d'espoir, que le passé a été stérile.

En effet qu'ont fait les sociétés d'agriculture depuis vingt ans? Ont-elles fondé l'enseignement de cet art? Ont-elles créé des fermes-modèles? Ont-elles introduit un changement remarquable dans notre système de culture? La race de nos animaux

est-elle, par ses soins, beaucoup améliorée? Nos instruments aratoires se sont-ils sensiblement perfectionnés?

Cependant dix ans de bons exemples au moyen de fermes, modèles, surtout pour un peuple imitateur comme le peuple Canadien Français; dix ans d'enseignement de la science agricole, dix ans d'encouragements sollicités et d'émulation, auraient pu changer la face du pays et doubler sa valeur et ses productions, car les richesses agricoles sont plutôt les fruits du travail intelligent que ceux de la terre.

« Voulez-vous, dit un écrivain, apprendre ce que la persévérance et le courage peuvent contre le climat, les vents, la neige et l'aridité du sol? Elevez-vous sur les hautes montagnes de l'Auvergne, à plus de 500 toises au-dessus du niveau de la mer, et visitez les champs agrestes, les riches labourages, les prairies et la chamrière de M. de Montlorier; visitez dans les landes de Bordeaux, au milieu d'un océan de sable, les plantations vigoureuses les champs productifs qui forment l'humble patrimoine d'un grand citoyen.

« Ces plantations, ces cultures qui pourraient un jour enrichir la Bretagne, s'en ai vu un premier essai aux environs de Saint-Brieuc. Là sur des rives éternellement battues des vents du Nord, l'œil découvre avec surprise des jardins magnifiques que protègent contre les influences de la mer, d'épais rideaux de sapins et de mélèzes, et où l'on arrive par des avenues royales de tulipiers et de pins de Riga. De tous côtés des terres où le froment mûrit pour la première fois, de tous côtés de riches plantations.

« On sent que jusque dans les terres les plus arides, la nature cache des trésors qu'elle n'accorde qu'à l'intelligence. »

Si le travail guidé par la science a su faire sortir des landes de la Bretagne, la plus luxuriante végétation, de quel trésor de richesses ces deux agents de la production ne couvriraient-ils pas nos fertiles campagnes du Bas-Canada?

Mais ces proluges de l'art agricole qui ont frappé d'admiration les habitants d'un vieux pays, ces vieux habitués de la routine, donné l'exemple, suivi plus tard par des peuplades entières, créés l'aisance et la plus surprenante prospérité où depuis des siècles n'avait régné que la misère, n'ont eu le plus souvent pour promoteurs qu'un zélé citoyen, et quelquefois une faible femme. Quo ne pourrait donc faire en Canada, pour les progrès de cet art, les sociétés d'agriculture avec les fonds à leur disposition? Cependant ont-elles fait disparaître d'un seul coin du pays ces champs en friche, ces maigres pâturages, ces labours superficiels, ces eaux stagnantes, qui souvent disputent les champs aux quelques épis qui se réfugient avec peine sur le haut des labours? Ont-elles seulement jeté la première semence de la science agricole dans le champ intellectuel de la jeunesse canadienne.

Dans tous les pays de l'Europe, depuis la brumeuse Angleterre jusqu'à la riante Italie une puissante végétation a suivi le flambeau de la science, sur les sols les plus ingrats. La nature et la vieille routine ont été vain-

cueues dans cette guerre pacifique. En même temps que d'humbles et utiles citoyens consacraient les fruits de leur labeur à l'amélioration du sort des laboureurs, les gouvernements de leur côté, qu'auraient une plus vaste carrière à l'esprit du progrès agricole. Les plus grands rois et les plus grands génies au lieu de colonnes et d'arcs-de-triomphe, remettaient aux champs fertiles le soin de transmettre leurs noms à la postérité. Ici ce sont les colonies agricoles, où pour les jeunes gens, le travail et l'étude se partagent les heures du jour. C'est l'Allemagne, la Bavière, la Suisse, l'Espagne, l'Angleterre, la France etc. etc., qui ont donné l'exemple.

Là des fermes-modèles dans presque toutes les divisions territoriales où les champs, les prairies, les moissons, les troupeaux parlent un langage éloquent qui donne la foi à l'incrédule, et la science à l'ignorant. Ailleurs de pieuses fondations, issues d'une pensée céleste, où les fils du mendiant ou du père démentur trouvent réunies la science de la religion et de l'agriculture, en même temps qu'un travail honnête. Partout cependant l'enseignement théorique marche à la tête de tous les véritables progrès agricoles.

Mais revenons à notre patrie. En Canada l'heure du vrai progrès est sonnée et l'écho en rétentit d'une extrémité à l'autre du pays. De tous côtés l'opinion publique condamne l'apathie dans laquelle on dort: de tous côtés, les plus nobles aspirations vers le plus noble des arts. Mais à cette réunion de bonnes volontés, il faut une organisation forte et éclairée qui tende à diriger à la fois, sur tous les points du pays, la science de l'agriculture, qui encourage les véritables progrès, qui excite l'émulation et qui favorise l'introduction des capitaux, même sous les plus humbles toits, pourvu qu'on y trouve de l'intelligence, des bras et un cœur.

L'ARBRE DE LA VALLEE.  
Rimouski, 18 déc. 1862.

RECETTE POUR TROUVER UN MARI.  
Plus de sens commun et moins d'esprit;  
Plus d'occupations utiles et moins de musique;  
Scruter mieux les mystères du ménage et moins les *Mystères de Paris*;  
Raccorder ses chemises et ses bas et ne pas faire de bracelets;  
Lire la *Cuisine Bourgeoise* et abandonner le *Journal des Modes*;  
Ne pas étaler de toilettes qui effrayent la bourse des candidats au mariage;  
Enfin prouver aux hommes qu'ils trouveront une aide dans leur épouse et non un embarras.

Quand les femmes seront bien convaincues de la bonté de cette recette, le nombre des célibataires diminuera.

La disette du papier est telle à la Louisiane qu'un journal sécessioniste s'imprime sur l'envers de vieilles affiches. Le *Houston Telegraph* et le *Galveston News* sont tirés sur le papier gris employé ordinairement dans les groceries. — (Colonisateur.)

Prix des marchés de Québec.

Le 27 janvier 1863.

	s. d.	s. d.
Bœuf par livre	0 3	0 6
Mouton par quartier	1 3	2 6
Porc frais, par livre	0 3	0 5
Porc salé do	0 5	0 6
Sucre d'érable, par livre	0 5	0 6
Oufs, par douzaine	1 0	1 2
Volailles, par couple	2 0	3 0
Oies do	3 6	0 0
Dindes do	5 0	7 6
Beurre frais, par livre	1 00	0 0
Beurre salé do	0 8	0 0
Patates, par minot	1 9	0 0
Avoine do	2 0	0 0
Poin, 100 bottes de 16 lbs.	75 0	80 16
Fleur, extra superfine	30 0	31 9
do superfine	28 6	28 6
do No. 2	26 3	26 9
do Fine	24 0	25 0

ANNONCES.

Venant d'être publié et à vendre au bureau de la Gazette des Campagnes.

ÉLOGE DE MESSIRE C. F. FAINCHAUD  
Fondateur du Collège de Ste. Anne  
PAR CHARLES BACON  
Eveque de Philadelphie  
Suite de diverses notices sur la vie de ce digne Prélat

AVEC UN PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE  
Prix: 30 sous.

NOUVELLE PUBLICATION.

RÉPONSES aux Programmes de PÉDAGOGIE et d'AGRICULTURE pour les DIPLOMES d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre. A vendre, à Québec, à la librairie de Noël Langevin, No. 7, rue St. Joseph. Haute-Ville. Prix, 12½ centimes; à la douzaine, \$1.40.  
15 janvier 1863.

MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGES, A L'USAGE DES JEUNES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET DES COUVENTS,

A vendra à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes. — Prix: 2 schellins le vol.



PROVINCE DE QUÉBEC  
DÉPARTEMENT DES

**TERRES DE LA COURONNE.**

Québec, 17 Novembre 1862.  
AVIS est par le présent donné que si le prix d'achat des terres dans le Bas-Canada occupées, en vertu de billets de location émanés d'après les réglemens du 3 mars 1849 n'est pas payé, en plein avant le 1er mai prochain, les lots seront repris et offerts en vente.

Wm. McDougall,  
Commissaire.

1er décembre 1862.



Département des Terres de la Couronne

Québec, 4 novembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 5275 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de LAMBTON, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le 1er après le DOUZIÈME jour de décembre prochain, à raison de 40 centus par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, éc., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 novembre 1862.



M. POURTIER,  
CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**ALPHONSE MILLER,**  
AVOCAT,

tient son bureau au Village de Sainte Anne de la Pocatière, le JEUDI de chaque semaine, en la demeure de M. DAVID LAVERGNE. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

8 mai 1862.

**CHARLES MOIZEN,**

COMPTABLE,

COURTIER DE DOUANE

ET

AGENT GENERAL,

No. 17, rue St. Jacques,

QUEBEC.

**CRÉMIN DE FER DU GRAND TRONC**

CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10. 00 A. M., arrivant à Sté. Anne de la Pocatière à 2. 51 P. M., et à la Rivière-du-Loup à 5. 00 P. M.

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 8. 00 A. M., arrivant à Sté. Anne de la Pocatière à 10. 21 A. M., et à la Pointe-Lévi à 3. 30 P. M.

C. FREER,  
1er décembre 1862. Surintendant.

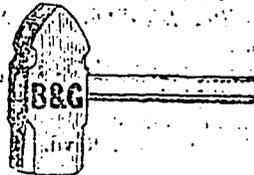
**L'HYDROPULE**

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A rendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Bassé-Ville, Québec.  
1er août 1862.



**POUR LES EGLISES.**

NOUS avons l'honneur d'annoncer aujourd'hui à nos amis, et au public en général, que vu l'encouragement libéral que nous en avons reçu, nous avons cru à propos d'agrandir de beaucoup notre établissement, en y joignant le magasin voisin et augmenté en conséquence notre fonds de marchandises.

Nous recevons chaque jour des Etats-Unis de magnifiques LUSTRES en cuivre ou de bronze, à l'HUILE DE CHARBON, faits spécialement pour les EGLISES.

Messieurs les Marguilliers des paroisses sont respectueusement invités de diriger leur attention sur ces objets.

On trouvera ici l'assortiment le plus varié et le plus considérable de LAMPES à l'Huile de charbon, et de QUINCAILLERIE qu'il y ait à Québec. Instruments agricoles Ferrures de maison, Ustensils de cuisine, Peinture, Huile, Vitres, Outils de toutes sortes, etc., A bas prix.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 9, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



DÉPARTEMENT DES

DES

**TERRES DE LA COURONNE**

QUÉBEC, 1er octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 14,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de PRICE, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le 1er après le huitième jour de novembre prochain, à raison de 40 centus par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, éc., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,

Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

**J. LS. MARTINEAU,**  
MARCHAND,

Rue des Fossés L. Roch de Québec  
Rue L. Pierre Près du marché Bassé-Ville

QUEBEC.

Le soussigné a l'honneur de remercier ses nombreux amis pour l'encouragement qu'il a reçu dans le cours de cette année.

Il a aussi le plaisir de leur annoncer qu'il vient de recevoir à ses deux magasins un assortiment considérable de ferronneries, à l'usage des cultivateurs, ainsi que des charrettes provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises et américaines.

Le soussigné a constamment en mains un assortiment de poêles à charbon et à bois, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour Salon, Passage et Magasin; aussi un assortiment de Poêles de Cuisine et Poêles Doubles, dans les derniers goûts. De plus, Clous coupés et forgés; Vitres de 7 1/2 x 6 1/2 à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôle, Fer blanc, etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

15 décembre 1862.

**LE VERGER CANADIEN**

OU

Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et les Jardins du Canada.

A vendre à l'imprimerie de Jos. Darveau et chez M. L. H. Hardy.

Prix: un sou.



**BOIS ET FORÊTS.**

Département des Terres de la Couronne  
Québec, 2 décembre 1862.

**A**VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans le territoire Chaudière et Madawaska, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, (Rivière-du-Loup), le 20e jour de janvier prochain.

*Conditions de la vente.*

*Premièrement.* Les limites, suivant leur étendue supportée; plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à un tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

*Secondement.* Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

*Troisièmement.* Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

*Quatrièmement.* Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui doivent être offertes en vente, en s'adressant, le et après le DEUX du mois prochain, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Fraserville, ou au département des terres de la Couronne, à Québec.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

2 janvier 1862.

**NOUVEAU MARCHAND  
A  
SAINTE HELENE.**

**A** la demande de plusieurs personnes influentes de cette paroisse et des paroisses environnantes, le soussigné a cru devoir établir un Magasin de Marchandises Sèches, Grosseries, Quincailleries, etc., où il vendra, pour de l'argent comptant, au

**PRIX DE QUÉBEC.**

EDOUARD CHAPLEAU,  
1er décembre, 1862. Marchand.

**AGENTS  
DE LA  
GAZETTE DES CAMPAGNES.**

- Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écrivain, Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.
  - Isle-Verte, Achille Bertrand, écrivain.
  - Kamouraska, Chs. Lindsay, écrivain, N. P. Lambton, le Docteur Ls. Labrecque.
  - L'Assomption, M. Poirier, écrivain, N. P.
  - L'Islet, Jules Casgrain, écrivain, N. P.
  - Maskinongé, le Docteur A. A. Duhamel.
  - QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.
  - Rimouski, E. Grondin, écrivain, arpenteur.
  - St. Alexandre (Kamouraska), M. Edmond Lévêque, marchand.
  - St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gonzague Vincent, M. P.
  - St. Antoine de Tully, Edmond LaRue, écrivain, Notaire.
  - St. Benoît (Montréal), le Notaire Le-maire.
  - St. Casimir, F. X. Gingras, écrivain.
  - St. Césaire de Rouville, Révd. M. J. A. Provençal.
  - St. Croix, L. C. Desrochers, écrivain, J. P.
  - St. Denis (en bas), M. S. Dionne.
  - St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. G. Gaudin.
  - St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière.
  - St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile Marquis.
  - St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.
  - St. Hélène, (Kamouraska) M. Edouard Chapleau, marchand.
  - St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric Caron.
  - St. Hermas, Frs. Gauvreau, écrivain.
  - ST.-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack, libraire, rue Cascades.
  - St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas LaRue, écrivain, E. M.
  - St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écrivain.
  - St. Julie de Somerset, J. B. Rousseau, écrivain.
  - St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphirin Lapière, instituteur.
  - St. Modeste (Témiscouata) N. Mirville, écrivain, M. P.
  - St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écrivain.
  - St. Scholastique (Montréal), Docteur Duchesnay.
  - St. Stanislas de Batiscan, le Docteur Philippe Lassiseraye.
  - St. Thomas, Louis Blais, écrivain, avocat.
  - Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.
  - Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écrivain.
- ISLE DU PRINCE-EDOUARD :**
- Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd. M. Geo. A. Belcourt.
- NOUVEAU-BRUNSWICK :**
- St. Bruno (Madawaska), Révd. M. L'Hiver.

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA

**Gazette des Campagnes :**

Les éléments de l'Agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, Professeur d'Agriculture au Collège Agricole et Industriel de Rimouski—Prix : 30 sous.

L'Histoire du Canada en tableaux, par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Laval.—Prix : 8 sous.

Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix : 30 sous.

Notessur les Archives de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse—Prix : 3 chelins.

Réponses aux programmes de Pédagogie et d'Agriculture, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre—Prix : 15 sous.

LE CALENDRIER DU DIOCESE DE QUEBEC, pour l'année 1863, approuvé par Monseigneur l'Evêque de Tloa, Administrateur du Diocèse.

Les Oiseaux du Canada, par J. M. LeMoine, seconde édition, en deux volumes.—Prix : une piastre les deux volumes.

Le Petit Almanach du Bas-Canada, pour l'année 1863.

Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences.—Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

Considérations sur l'Agriculture Canadienne, au point de vue religieux, national, et du bien-être moral.—Prix : 12 sous.—Ce volume est également en vente à Québec chez MM. Crémazie et Hardy, libraires, et chez M. Chs. Hamel ; ainsi qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Chapleau, libraires.

Le Verger Canadien, ou Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et Jardins du Canada.—Prix : un écu le volume.

Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises, comprenant 450 chansons.—Prix : un écu le volume.

Le Véritable Petit Albert, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous le volume.

Tripoli Canadien, pour nettoyer l'argent, le cuivre, la fer, l'étain, le fer blanc, etc.—Prix : 15 sous le paquet.

Hydropulte, ou Pompe légère et portative, pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, et nettoyer les citernes. Ceux qui voudraient s'assurer de leur efficacité avant que de les acheter, pourront en faire l'essai à cette imprimerie.